

# DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

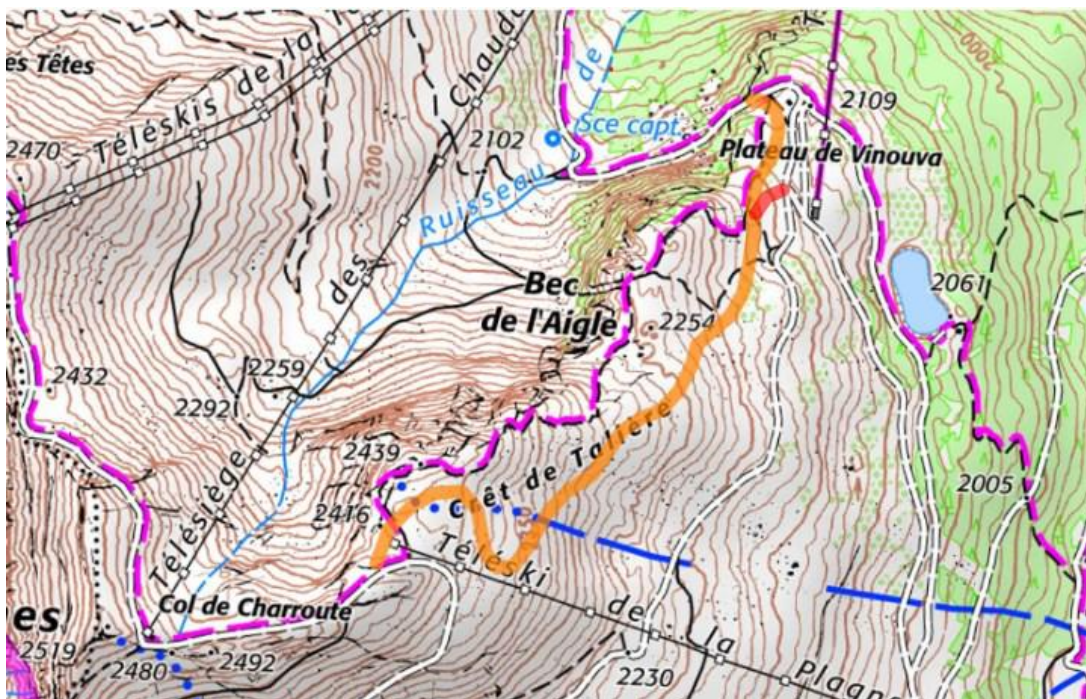
\* \* \* \* \*

Commune de Montricher-Albanne  
Régie autonome des remontées mécaniques  
Domaine skiable des Karellis

\* \* \* \* \*

Enquête publique environnementale  
concernant la création et l'aménagement  
d'une piste de ski sur le secteur « Crêt de Talière »

\* \* \* \* \*



Source Géoportail IGN

**Conclusions et avis motivé  
du commissaire enquêteur**



## Rappel de l'objet de l'enquête publique

La station de ski des Karellis, située en Maurienne sur le territoire de la commune de Montricher-Albanne, est une station qui s'est développée sur les versants Nord-Est et Est de la crête de Casse-Massion à la Pointe des Chaudannes. Le domaine skiable propose ainsi des pistes de ski allant de 1600 m. altitude de la station, jusqu'à 2480 m. point culminant à la pointe des Chaudannes.

C'est une station familiale, offrant un domaine skiable attractif pour cette clientèle qui recherche davantage un ski « plaisir », avec de belles pistes, plutôt qu'un ski plus « sportif ». L'offre de pistes est variée avec 60 km de linéaire répartis à raison de 21% de pistes vertes, 21% de bleues, 43% de rouges et 14% de noires. Le domaine est plutôt soutenu sur le secteur Nord-Est et plus décontracté sur le secteur Est d'Albanne.

La proportion de pistes rouges et noires étant toutefois assez élevée par rapport à la clientèle de la station, la Régie Autonome des Remontées Mécaniques des Karellis a souhaité créer une nouvelle piste bleue sur le secteur d'Albanne pour développer son offre de ski « plaisir » et rééquilibrer le pourcentage de pistes bleues.

Ce projet de nouvelle piste de Talière s'étend sur une surface aménagée de 3,4 ha environ pour une longueur approximative de 1500 m.

La création de cette nouvelle piste est soumise à l'obtention d'un permis d'aménager une piste de ski qui, compte tenu de ses caractéristiques, est soumis à évaluation environnementale. L'avis d'enquête précisait donc que le projet avait fait l'objet d'une étude d'impact, jointe au dossier d'enquête publique.

## Déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée sans incident du lundi 17 octobre 2022 à 13h30 au vendredi 18 novembre 2022 à 17h00. Les horaires précis tiennent compte de l'ouverture et de la clôture automatiques du registre dématérialisé mis à disposition du public.

Un registre papier était aussi disponible en mairie de Montricher-Albanne, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Trois permanences du commissaire enquêteur se sont tenues en mairie, à savoir le lundi 24 octobre, le samedi 5 novembre et le vendredi 18 novembre 2022. Elles n'ont pas recueilli un fort taux de participation (seulement 6 personnes au total). Les contributions ont été essentiellement déposées sur

Le registre dématérialisé a enregistré 179 contributions et 2 observations ont été déposées sur le registre papier en mairie. Le nombre de contributions atteste d'une bonne participation du public.

Deux contributions hors sujet et 9 doublons ont été recensés, les 170 contributions recevables se répartissent à raison de 60 contributions en faveur du projet et 110 contre.

## Conclusions du commissaire enquêteur

### Justification du projet

La création de la piste de Talière a pour objectif de disposer d'une nouvelle piste bleue dans le secteur d'Albanne, qui concentre l'offre de ski facile et moyen, et de mieux répartir la fréquentation des skieurs sur le domaine.

Le choix du Crêt de Talière pour le projet, dans ce secteur, se justifie par la configuration topographique de la station qui présente :

- un versant Nord-Est plutôt pentu où il est trop difficile de tracer une piste bleue avec des pentes moyennes
- un secteur plus abordable sur le versant Est d'Albanne.

Le tracé retenu sous le Crêt de Talière est situé dans l'enceinte du domaine skiable et ne nécessite pas de nouvelle remontée mécanique. La piste sera accessible par le télésiège des Chaudannes et éventuellement par le téléski des Plagnes.

Le bon enneigement de ce versant du Crêt de Talière doit permettre, d'après la RARM, de ne pas recourir à la neige de culture, aucune extension du réseau n'est prévue dans ce secteur. La plus grande partie de la piste sera damée directement sur le terrain naturel non terrassé.

La présence de neige en quantité sur le secteur ne génère pas pour autant de risque d'avalanche. L'hypothèse d'une coulée sur la partie haute de la piste, identifiée sur les cartes de probabilité d'avalanches, n'a jamais été constatée sur le terrain. La station dispose par ailleurs d'un plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA).

### Choix de la solution définitive

La solution retenue pour le tracé est un mix de deux variantes étudiées dans le dossier. Ces deux options se distinguent par la création de deux enchainements de virages très différents au départ de la piste pour perdre de l'altitude et par deux raccordements opposés pour le raccordement à la piste du Vinouve. Une de ces liaisons traverse une zone à fort enjeux de biodiversité avec la présence du tétras-lyre et d'espèces florales protégées. L'autre jonction rejoint la piste existante du Vinouve vers la gare d'arrivée du télésiège du même nom.

Les terrassements de la nouvelle piste seront principalement localisés à l'emplacement du départ de l'actuelle piste noire des Crêtes. Celle-ci devra être supprimée dans sa partie amont car la piste de Talière va recouper cette piste noire peu après son départ. Le maintien de la piste noire créerait un croisement dangereux entre les deux pistes avec des skieurs évoluant à des vitesses très différentes.

L'essentiel du tracé de la piste, hors terrassement, se déroule sur un terrain partiellement rocaillieux recouvert de végétation basse, dépourvu d'arbres et parsemé de blocs de rochers. La section la plus aval laisse présenter des mélèzes qui sont de plus en plus denses, sans toutefois présenter un aspect forestier.

La topographie du Crêt de Talière présente cependant des pentes assez fortes qui, même nivelées à la dameuse, pourront parfois paraître un peu raides pour des skieurs moyens. Ces passages sont néanmoins assez courts et débouchent sur des replats qui devraient rassurer les moins confirmés.

Le raccordement final avec la piste du Vinouve est problématique car, dans la solution retenue, la piste traversera une zone à fort enjeux de biodiversité avec, notamment, la présence du tétras-lyre. De plus la jonction est prévue avec un virage final qui débouche sur la piste du Vinouve qui, à cet endroit, est un chemin assez étroit et situé également à la sortie d'un virage. Le coté aval du chemin est abrupt et nécessite des filets de protection.

Cela laisse à penser que cette configuration présentera un risque de collision non négligeable et qu'il serait préférable de rejoindre la piste du Vinouve vers la gare d'arrivée du télésiège.

Il y a d'ailleurs un projet de restaurant d'altitude vers ce télésiège qui attirera certainement les skieurs, le tracé de la piste dans cette direction a donc un triple intérêt :

- éviter la zone des mélezins, du tétras-lyre et des espèces protégées
- sécuriser la jonction de la piste de Talière avec celle du Vinouve
- permettre un accès direct au futur restaurant d'altitude

## Contexte actuel des stations de ski

Le développement des stations de ski aujourd'hui est toujours partagé entre :

- d'une part, l'évolution souhaitée de la station, l'attrait des nouveautés pour les touristes, les retombées économiques et l'emploi des habitants
- d'autre part, le réchauffement climatique, le manque de neige, les problèmes de transport et d'accès aux stations et le coût des séjours.

La station des Karellis tente de résoudre cette difficile équation en poursuivant un développement modéré et en pérennisant un domaine qui présente l'avantage d'une bonne exposition pour la neige car c'est un versant Nord.

La station est relativement facile d'accès avec la gare SNCF de Saint-Jean de Maurienne à 15 km et présente surtout un modèle économique basé sur des villages de vacances associatifs qui offrent des formules de séjours tout compris « logement, restauration, forfaits remontées mécaniques » à des prix très attractifs.

## Avis motivé du commissaire enquêteur

Le projet de piste de ski de Talière, tel que soumis à l'enquête et après analyse des observations du public, des réponses du maître d'ouvrage et de ma propre analyse, **présente les aspects positifs suivants** :

- C'est un projet de développement pour la station qui souhaite maintenir une bonne attractivité pour les touristes et conforter les emplois sur l'exploitation du domaine skiable
- La station des Karellis dispose déjà de pistes noires et rouges assez difficiles, cette nouvelle piste bleue renforce l'offre de ski pour les skieurs moyens avec un nouvel itinéraire
- Ce projet vise clairement la clientèle familiale de la station qui recherche un « ski loisir »
- La piste créée se situe dans l'enveloppe gravitaire du domaine skiable et ne requiert aucune remontée mécanique supplémentaire, ni d'extension du réseau de neige de culture et n'a donc pas d'impact sur la ressource en eau
- La solution retenue pour le tracé a cherché à minimiser les volumes de terrassement, alors que les solutions proposées dans l'étude initiale présentaient des gros volumes de déblais/remblais
- Le site retenu ne présente pas de risque d'avalanche constaté sur le terrain, même si la probabilité d'une coulée n'est jamais nulle, mais le service des pistes est compétent pour sécuriser les pistes
- Le projet contribue à désenclaver le secteur des Arpons dont l'accès est proche de la saturation et devrait permettre d'orienter les skieurs vers le télésiège des Chaudannes
- Le projet n'impacte pas les activités agricoles d'élevage présentes en été
- Le projet est compatible avec le PLU de la commune
- Le maître d'ouvrage propose quelques réflexions sur l'évolution vers des activités « 4 saisons »

Cependant des **points négatifs sont néanmoins relevés** sur ce projet :

- Le dossier ne présente que deux variantes d'aménagement situées sur le même site et très similaires, ce qui affaiblit la justification de la solution retenue
- La séquence « éviter, réduire, compenser » de l'étude d'impact est peu convaincante car elle se limite essentiellement à la phase des travaux

- Le profil en long de la piste présente en deux endroits une pente un peu forte pour une piste bleue
- La solution retenue est un mix des deux variantes étudiées qui reprend, dans la partie aval du tracé, l'hypothèse du raccordement à la piste du Vinouve après avoir traversé une zone à forts enjeux de biodiversité (tétrasydre, espèces florales protégées, présence de nombreux mélèzes) et qui conduit à la suppression du départ du sentier du Crêt de Talière sur une longueur de 250 m. environ
- Cette jonction à la piste du Vinouve présente aussi l'inconvénient d'être à un endroit étroit manquant de visibilité pour les deux pistes
- La création de la piste bleue de Talière entraîne la suppression de la partie amont de la piste noire des Crêtes
- Ce projet de nouvelle piste s'inscrit dans le contexte du changement climatique qui laisse planer le doute sur la pérennité des activités de sports d'hiver

En conséquence, j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de piste de ski de Talière, **assorti de deux réserves** :

**Réserve n°1** : reprendre le **tracé** de la solution « alternative » présentée dans le dossier avec le départ en terrassement sur la piste noire des Crêtes et la jonction à l'arrivée sur la piste du Vinouve vers la gare amont du télésiège pour les raisons évoquées ci-dessus.  
La partie intermédiaire sera profilée, comme prévu, avec le damage en évitant les terrassements.

**Réserve n°2** : condamner la partie amont de la piste noire des Crêtes pour éviter les risques de collision au croisement des deux pistes.

\* \* \* \* \*

Fait à Bonvillaret, le 16 janvier 2023

Le commissaire enquêteur



**Christian VENET**